



Rapport d'activité 2021

Table des matières

I. Présentation Générale.....	3
II. Structure du capital au 31-12-2021	5
A. Etat Global.....	5
B. Groupe BH Bank	5
III. Composition du conseil d'administration	6
IV. Organigramme	6
V. Conjoncture économique internationale	8
VI. Conjoncture économique nationale	8
VII. Aperçu sur l'activité du secteur	9
VIII. Faits saillants de 2021	11
IX. Activité de BH LEASING	12
A. La production.....	12
1. Les approbations	12
2. Les mises en forces	13
B. La Qualité du Portefeuille.....	15
X. L'organisation	16
XI. Etats financiers arrêtés au 31-12-2021	17
XII. L'évolution de la société et ses performances au cours des 3 derniers années	20
XIII. Les indicateurs spécifiques par secteur	20
XIV. Description des principaux risques auxquels la société est confrontée	20
XV. Les évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi	22
XVI. Orientation stratégique	22
1. Au niveau Commercial et Financement.....	22
2. Au niveau Recouvrement.....	23
3. Au niveau des ressources.....	23
4. Au niveau du système d'information.....	23
5. Au niveau d'organisation et gestion des ressources humaines.....	24
XVII. Activité en matière de recherche et développement.....	24
XVIII. Les changements de méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers	24
XIX. Participation	24
XX. Actionnariat.....	25
XXI. Informations sur les conditions d'accès à l'AGO	25
<i>Art 31 : Admission aux Assemblées Générales (mis à jour).....</i>	<i>25</i>

<i>Art 32 : Conditions pour être admis à siéger aux Assemblées Générales</i>	26
XXII. Organes d'administration et de direction	26
<i>Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil :</i>	26
▪ <i>Article 17 (statuts de BH LEASING) : Conseil d'administration – Composition (modifié)</i>	26
▪ <i>Article 19 (statuts de BH LEASING) : Durée des fonctions des Administrateurs</i>	26
▪ <i>Article 24 : Pouvoirs du Conseil d'administration (mis à jour)</i>	27
▪ <i>Article 25 : Attributions du Président du Conseil (Modifié) :</i>	28
▪ <i>Article 26 : Nomination - Attributions du Directeur Général (nouveau) :</i>	28
XXIII. Les comités et ses rôles	29
XXIV. Le titre en bourse	31
XXV. Affectation des résultats	32
Bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats :	32
▪ <i>Article 44 : Répartition des bénéfices – Dividende (nouveau)</i>	32
Le tableau d'évolution des capitaux propres avant AGO :	32
XXVI. Les commissaires aux comptes	33
XXVII. Le comité d'audit	33
XXVIII. Gestion des ressources humaines	34
XXIX. Eléments sur le contrôle interne	34
XXX. Evolution des principaux indicateurs	34

I. Présentation Générale

Dénomination sociale	BH Leasing
Nationalité	Tunisienne
Siège social	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance – Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajene
Téléphone	00 216 71 189 700
Fax	00 216 71 949 335
Adresse électronique	BHL@bhleasing.com.tn
Site Web	www.bhleasing.com.tn
Forme juridique	Société Anonyme
Date de constitution	28 Mars 1997
Durée de vie	99 ans
Objet social	<p>La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche ou de service.</p> <p>Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales et mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.</p> <p>La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achats de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.</p>
Date d'introduction en bourse	01/12/2010
Exercice social	Une année, allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Capital social	35 000 000 dinars divisés en 7 000 000, actions de nominal 5 dinars entièrement libérées.
Tribunal compétant en cas de litige	Tunis

Régime fiscal applicable	<p>Droit commun régissant la fiscalité des sociétés de leasing et particulièrement les lois 94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales relatives auleasing.</p> <p>La loi n° 2000-98 du 25 décembre 2000, portant loi de finances pour l'année 2001, notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés du leasing.</p> <p>La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008 notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.</p>
Identifiant unique	0587756X

Les Agences

Agence Centrale Tunis	Rue AOHRA FAIZA-Immeuble BH ASSURANCE – Centre Urbain Nord	Téléphone : 71 189 700 Fax : 71 949 335 E-mail : BHL@bhleasing.com.tn
Agence SOUSSE	Immeuble HADRUMET, 2 ^{ème} étage Bureau n° B 2.4, Place FARHAT HACHED, BAB BHAR Sousse 4000	Téléphone : 73 215 222 Fax : 73 270 222 E-mail : agence.sousse@bhleasing.com.tn
Agence SFAX	Immeuble EL MORJENE, 2 ^{ème} étage N°A2-4, Avenue de l'Environnement, Route de Gabes KM1 Sfax 3000	Téléphone : 74 452 840 Fax : 74 452 980 E-mail : agence.sfax@bhleasing.com.tn
Agence BEJA	Immeuble Vaga 2 ^{ème} Etage (En face de la Poste), Avenue Habib Bourguiba, 9000 Béja	Téléphone : 78 450 440 Fax : 78 450 430 E-mail : agence.beja@bhleasing.com.tn

II. Structure du capital au 31-12-2021

A. Etat Global

Actionnaires	31/12/2021	
	Nombre d'actions	% du capital
A) ACTIONNAIRES TUNISIENS :	6 999 828	100,00%
- ENTREPRISES PUBLIQUES OU PARA-PUBLIQUES	3 177 514	45,39%
-BH BANK	2 915 014	41,64%
-EL BOUNIANE	262 500	3,75%
- PERSONNES PHYSIQUES	1 171 457	16,74%
- PERSONNES MORALES	2 650 857	37,87%
- BH SICAF	684 122	9,77%
-BH ASSURANCE	699 999	10,00%
- BH EQUITY	539 098	7,70%
-EL BARAKA BANK	132 784	1,90%
-IMMOBILIERE SLIM	60 420	0,86%
-SOCIETE MONIA	23 218	0,33%
-FCP OPTIMA	87 500	1,25%
-BH INVEST	182 190	2,60%
-BH IMMO	130 000	1,86%
-FCP BH CEA	88 660	1,27%
-Autres	22 866	0,33%
B) ACTIONNAIRES ETRANGERS :	172	0,00%
-PERSONNES PHYSIQUES	172	0,00%
-PERSONNES MORALES	0	0,00%
Total	7 000 000	100,00%

B. Groupe BH Bank

Actionnaires	31/12/2021	
	Nbre d'actions	% du capital
BH BANK	2 915 014	41,64%
BH SICAF	684 122	9,77%
BH ASSURANCE	699 999	10,00%
BH EQUITY	539 098	7,70%
BH INVEST	182 190	2,60%
FCP BH CEA	88 660	1,27%
BH IMMO	130 000	1,86%
Total	5 239 083	74,84%

III. Composition du conseil d'administration

<i>Mr. Haykel KHADHRAOUI</i>	<i>Président du Conseil d'Administration</i>
<i>Mme. Wafa CHAKROUN</i>	<i>Administrateur représentant BH BANK</i>
<i>Mme. Dalila BADER</i>	<i>Administrateur représentant BH ASSURANCE</i>
<i>Mr. Fadhel GUIZANI</i>	<i>Administrateur représentant BH EQUITY</i>
<i>Mr. Sami BEN MABROUK</i>	<i>Administrateur représentant EL BOUNIANE</i>
<i>Mr. Mohamed Kais LARIBI</i>	<i>Administrateur représentant les petits porteurs</i>
<i>Mr. Jabeur CHEBBI</i>	<i>Administrateur indépendant et Président du Comité d'Audit</i>
<i>Mr. Ahmed KALLEL</i>	<i>Administrateur indépendant et Président du Comité de Gestion des Risques</i>
<i>Mr. Ahmed TRABELSI</i>	<i>Administrateur représentant lui-même</i>
<i>Mme. Najet CHABCHOUB</i>	<i>Direction Générale</i>
<i>PRO AUDIT</i>	<i>Commissaires Aux Comptes</i>
<i>CMA Audit & Conseil</i>	

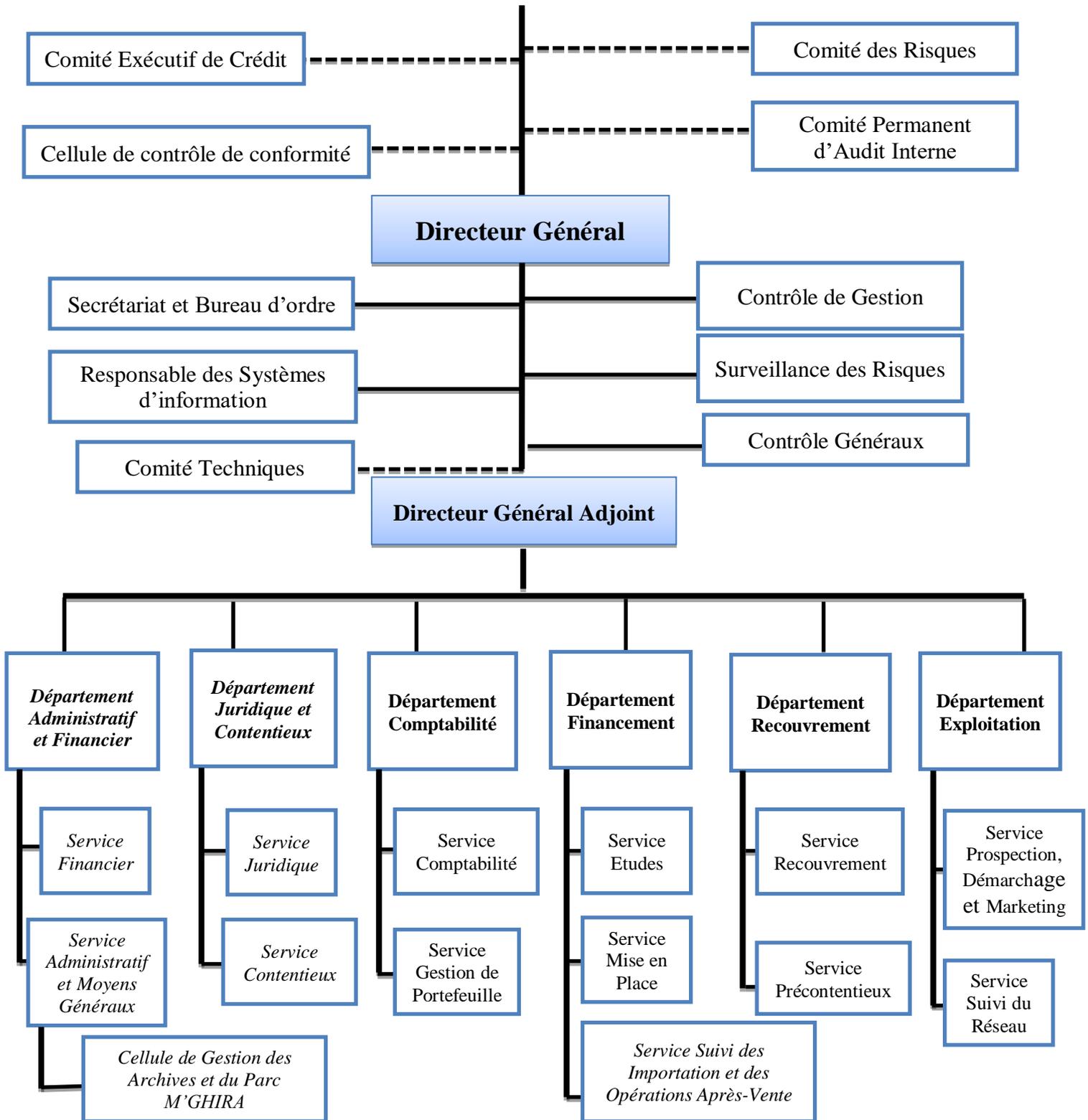
Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale et peuvent être pris parmi ou en dehors des actionnaires.

Conformément à l'article 23 des statuts de la société, le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social et à son Administration.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président, le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction de la société moyennant une délégation de pouvoirs accordé par le conseil.

IV. Organigramme

Conseil d'administration



V. Conjoncture économique internationale

Durant l'année 2021, l'économie mondiale a entré dans une phase de ralentissement prononcé dans un contexte marqué par la menace de nouveaux variants de la COVID-19 et une montée de l'inflation, de la dette et des inégalités de revenus qui pourraient mettre en péril la reprise dans les économies émergentes et en développement, selon les dernières Perspectives économiques mondiales publiées par la Banque mondiale.

Selon la BCT, l'environnement international a été marqué par :

- ✓ Révision à la baisse, par le FMI et la Banque Mondiale, de la croissance économique mondiale attendue pour l'année 2022.
- ✓ Hausse des prix internationaux des produits de base notamment ceux de l'énergie, et accélération de l'inflation dans la plupart des pays industrialisés à la fin de l'année 2021.
- ✓ Chômage en baisse dans la plupart des pays industrialisés.
- ✓ Maintien des taux directeurs inchangés dans les principales économies des pays avancés et orientation vers des politiques monétaires moins accommodantes dans le futur.
- ✓ Orientation à la hausse des principaux indices boursiers en 2021.
- ✓ Légère dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar à fin décembre 2021.

VI. Conjoncture économique nationale

En Tunisie, la COVID-19 a contaminé de nombreux tunisiens et a fortement affecté cette économie nord-africaine, très dépendante de l'Europe.

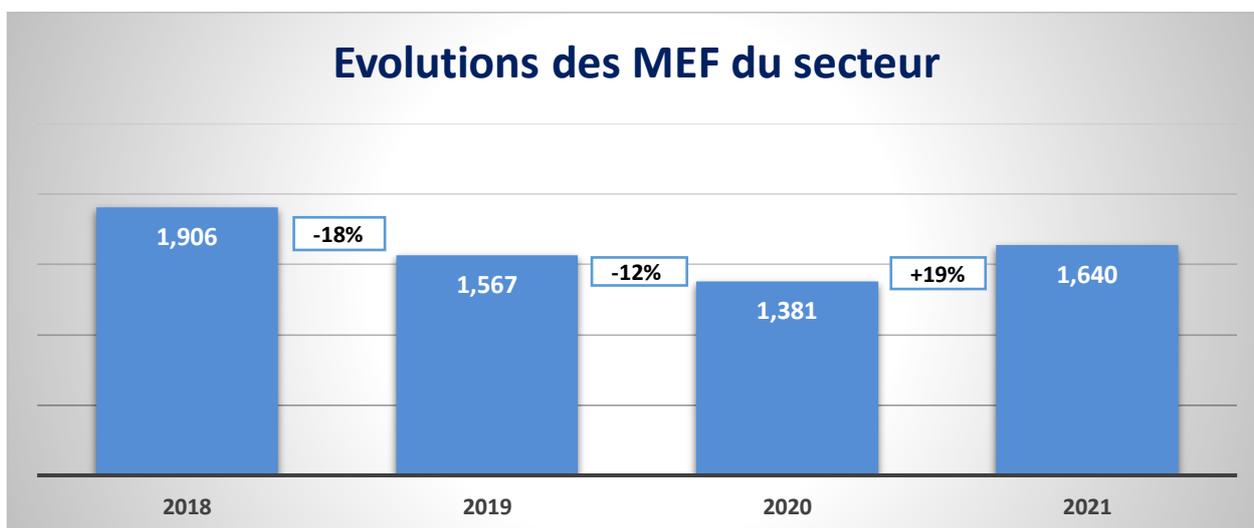
Selon la BCT, la conjoncture nationale a été caractérisée par :

- Reprise économique prévue, en 2021, en relation avec l'amélioration de l'activité dans la majorité des secteurs à l'exception du secteur de l'agriculture et pêche.
- Hausse prévue de la production d'huile d'olive et des dattes au cours de la campagne 2021-2022.
- Légère amélioration des indicateurs réels du tourisme en 2021.
- Hausse de l'inflation au cours de l'année 2021.
- Atténuation des besoins des banques en liquidité au cours du dernier trimestre de 2021.
- Baisse de l'indice boursier conjuguée à une consolidation des émissions des titres de l'Etat.
- Léger élargissement du déficit courant et nette contraction des entrées nettes de capitaux extérieurs en 2021.
- Appréciation du dinar, en moyenne annuelle, face au dollar et dépréciation vis-à-vis de l'euro en 2021.

VII. Aperçu sur l'activité du secteur

Avec l'apparition de la crise sanitaire du COVID-19, le secteur assombrit d'autant plus ses perspectives ; des perspectives déjà fragilisées par un environnement opérationnel difficile durant les trois dernières années. Le gel de l'activité économique et le report des échéances qui s'en ont suivi ont mis à rude épreuve les équilibres financiers et la rentabilité des établissements de leasing.

A fin 2021, les MEF¹ du secteur ont enregistré une hausse de 19% par rapport à 2020.

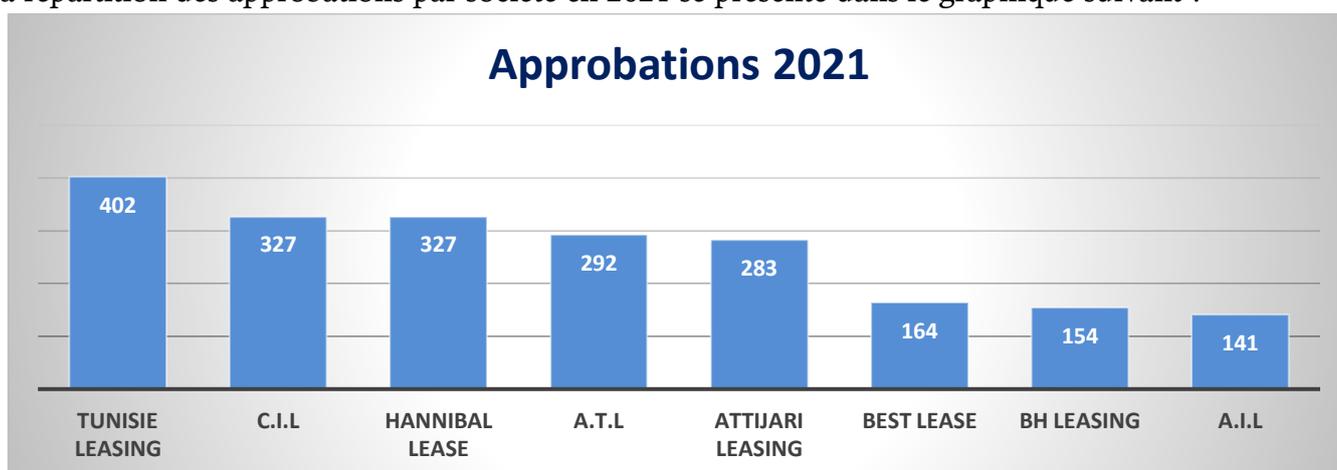


Part de marché des sociétés de leasing au 31/12/2021

Approbations

A la fin de l'année 2021, les sociétés de leasing sont arrivées à réaliser un montant des approbations de 2 091MD contre un montant de 1 706MD à fin 2020, soit une augmentation de 22,6%.

La répartition des approbations par société en 2021 se présente dans le graphique suivant :



La part du marché de BH Leasing est restée stable durant l'année 2021 en matière des approbations, soit 7,4%, et elle se positionne sur le marché à la 7ème place.

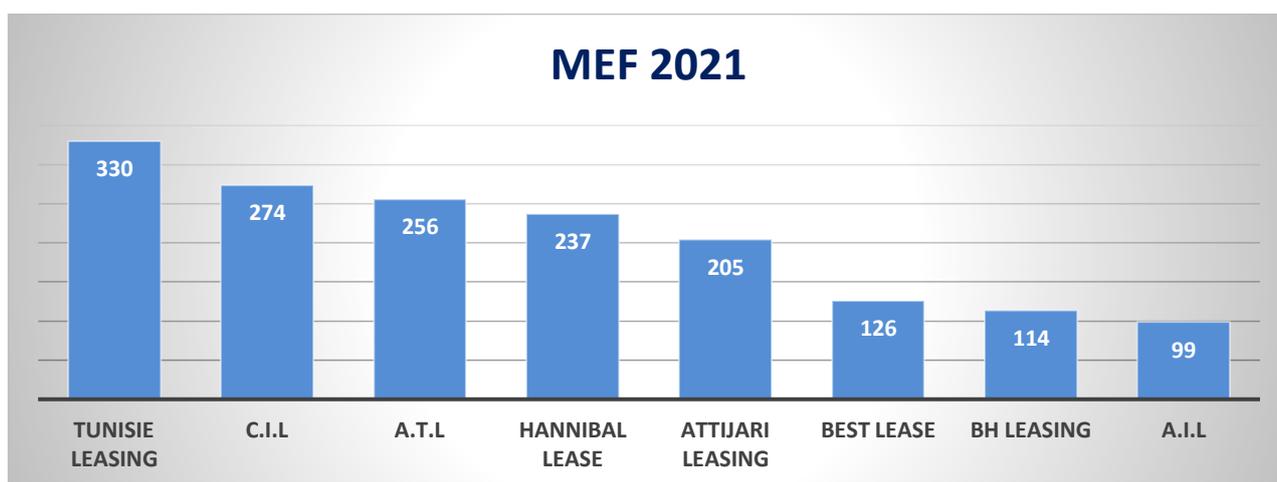
¹ MEF : mises en forces

En termes de montant, BH Leasing a enregistré un accroissement de 19,6%, et les principales augmentations du secteur reviennent à A.I.L (60,7%), C.I.L (34,1%) et Hannibal Leasing (30,4%).

Mises en Forces

A la fin de l'année 2021, les sociétés de leasing sont arrivées à réaliser un montant des MEF de 1 640MD contre un montant de 1 381MD à fin 2020, soit une augmentation de 18,7%.

La répartition des MEF par société en 2021 se présente dans le graphique suivant :



La part du marché de BH Leasing s'est légèrement améliorée de 0,7% passant de 6,2% en 2020 à 6,9% en 2021, ainsi s'en positionne sur le marché à la 7ème place.

En termes de montant, BH Leasing a enregistré une augmentation de 32,1%, et les principales augmentations du secteur reviennent à C.I.L (33,1%), A.I.L et A.T.L (25,1%).

Encours financiers

Le montant total des encours des sociétés de leasing à fin 2021 s'élève à 3 493MD contre 3 664MD à fin 2020, soit une régression de <4,7>.

La répartition des encours par société à fin 2021 se présente dans le graphique suivant :



A fin 2021, BH Leasing a enregistré une diminution des encours de <5,6%>.

VIII. Faits saillants de 2021

Les principaux faits saillants ayant marqué l'année 2021 se résument ainsi :

- ❖ **Une augmentation des mises en force** : En effet le volume des MEF a augmenté de 32% pour atteindre un total de 113,5MD contre 85,9MD en 2020.
- ❖ **Une augmentation des intérêts crédit-bail** : Le montant total des intérêts crédit-bail a augmenté de 5% pour atteindre un total de 30,4MD contre 28,9MD en 2020.
- ❖ **Une diminution des autres produits d'exploitation** : Le montant total des autres produits d'exploitation a diminué de 25% pour atteindre 2,4MD contre 3,2MD à fin 2020.
- ❖ **Une diminution des charges financières** : Le montant total des charges financières a diminué de 19% pour atteindre un total de 20,4MD contre 25,2MD en 2020.
- ❖ **Une augmentation de PNL** : Le produit net de leasing a augmenté de 64% pour atteindre un total de 13,8MD contre 8,4MD en 2020.
- ❖ **Une augmentation des charges de personnel** : Le montant total des charges de personnel a augmenté de 22% pour atteindre un total de 5,2MD contre 4,3MD en 2020.
- ❖ **Une régression des engagements clients** : En effet, le volume total des engagements a diminué de 5% pour atteindre un total de 307,3MD contre 325,1MD en 2020.
- ❖ **Une diminution des impayés** : En effet, le montant total des impayés a diminué de 5% pour atteindre un total de 32,1MD contre 33,7MD en 2020.
- ❖ **Radiations** : Le montant des créances radiées en 2021 s'élève à 9,1MD.
- ❖ **Une régression des créances classées** : En effet, le volume total des créances classées a diminué de 12% pour atteindre un total de 44,3MD contre 50,4MD en 2020.
- ❖ **Une diminution des provisions et agios** : En effet, le volume total des provisions et agios est diminué de 16% pour atteindre un total de 30,2MD contre 35,8MD en 2020.
- ❖ **Une augmentation des charges d'exploitation hors provisions** : Le montant total des charges d'exploitation hors provisions a augmenté de 26% pour atteindre un total de 8,8MD contre 7,0MD en 2020.
- ❖ **Un gain au niveau de résultat net** : L'exercice 2021 a été clôturé avec un bénéfice de 1,140MD contre une perte de -0,513MD en 2020.

IX. Activité de BH LEASING

A. La production

1. Les approbations

A fin 2021, BH Leasing a approuvé 1862 demandes de financement portant sur une enveloppe de 153 923mD touchant tous les secteurs de l'économie contre 1617 demandes en 2020, soit 128 798mD d'approbations, accusant ainsi une augmentation de 19,5%.

a) Par secteur

La répartition des approbations par secteur se détaille comme suit :

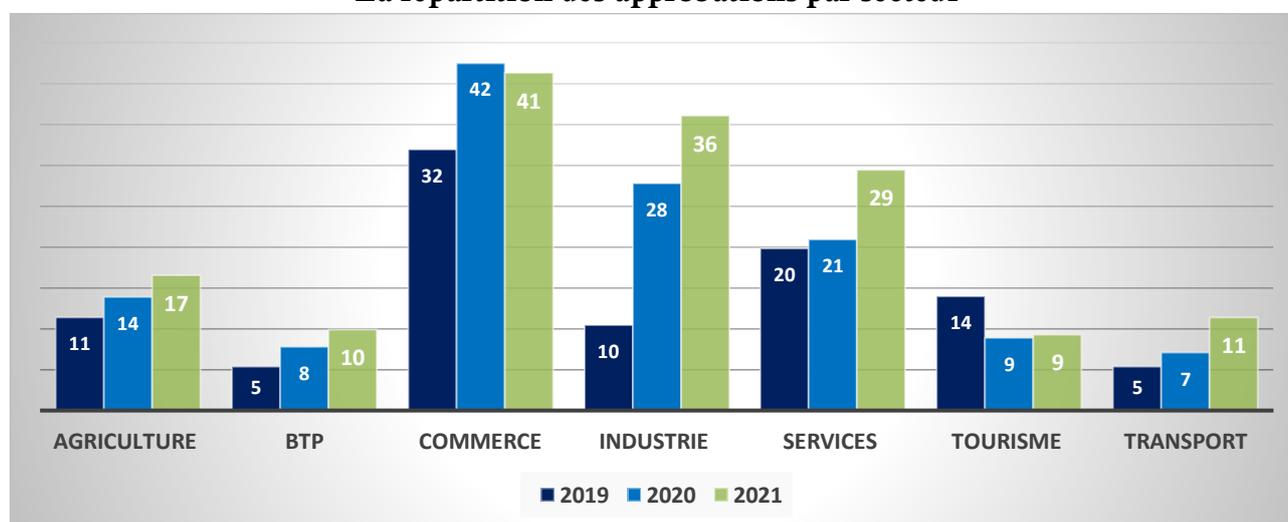
(En Milliers de Dinars)

Secteurs	2019		2020		2021		Evolutions 2020/2021
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Agriculture et Pêche	11 392	11,6%	13 851	10,8%	16 529	10,7%	19,3%
BTP	5 406	5,5%	7 822	6,1%	9 933	6,5%	27,0%
Commerce Divers	31 892	32,4%	42 461	33,0%	41 286	26,8%	-2,8%
Industrie Diverse	10 447	10,6%	27 810	21,6%	36 057	23,4%	29,7%
Services divers	19 796	20,1%	20 910	16,2%	29 445	19,1%	40,8%
Tourisme	13 984	14,2%	8 887	6,9%	9 313	6,1%	4,8%
Transport	5 410	5,5%	7 057	5,5%	11 360	7,4%	61,0%
Total	98 327	100,0%	128 798	100,0%	153 923	100,0%	19,5%

La répartition des approbations par secteur profite essentiellement au secteur de Commerce Divers, qui accapare 27% des approbations au 31/12/2021, par ailleurs la totalité des parts revenant aux secteurs de l'Industrie, de Services, et de l'Agriculture et Pêche est de 53%.

L'augmentation la plus élevée revient au secteur de Transport avec un accroissement de 61,0% contre une seule régression de 3% a été enregistrée au secteur de Commerce.

La répartition des approbations par secteur



b) Par Type de bien

La répartition des approbations par type de bien se détaille comme suit :

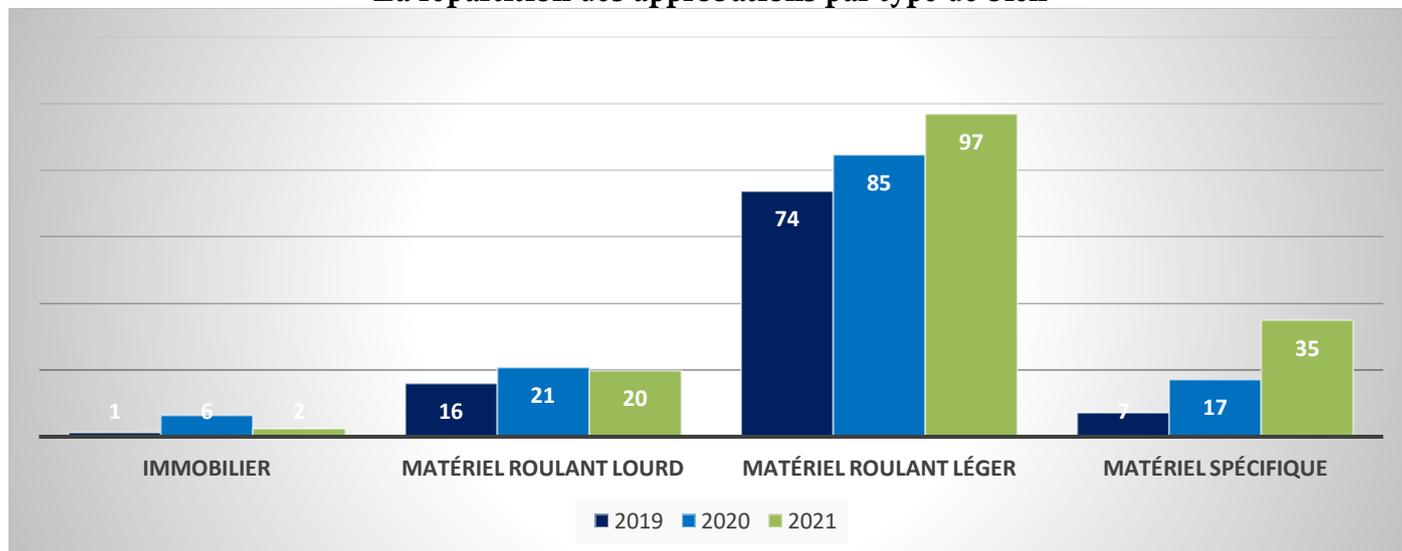
(En Millions de Dinars)

Type de bien	2019		2020		2021		Evolutions 2020/2021
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Immobilier	1 294	1,3%	6 413	5,0%	2 320	1,5%	-63,8%
Matériel Roulant Lourd	16 086	16,4%	20 716	16,1%	19 837	12,9%	-4,2%
Matériel Roulant Léger	73 791	75,0%	84 543	65,6%	96 873	62,9%	14,6%
Matériel spécifique	7 157	7,3%	17 127	13,3%	34 893	22,7%	103,7%
Total	98 327	100,0%	128 798	100,0%	153 923	100,0%	19,5%

La répartition des approbations par type de bien est caractérisée par une prépondérance du leasing mobilier qui représente 98% du total des approbations en 2021, contre 95% en 2020.

Il est à noter que la part la plus importante des opérations mobilières porte sur le matériel roulant et plus particulièrement sur le matériel roulant léger qui représente 63% du total des approbations en 2021, contre 66% en 2020.

La principale augmentation revient aux matériels spécifiques avec un taux de 104%, contre une diminution des approbations de l'immobilier de 64%.

La répartition des approbations par type de bien

2. Les mises en forces

En 2021, BH Leasing a mis en force 1411 affaires portant sur une enveloppe de 113 550mD touchant tous les secteurs de l'économie contre 1211 demandes en 2020, soit 85 973mD, accusant ainsi une augmentation de 32,1%.

a) *Par secteur*

La répartition des mises en force par secteur se détaille comme suit :

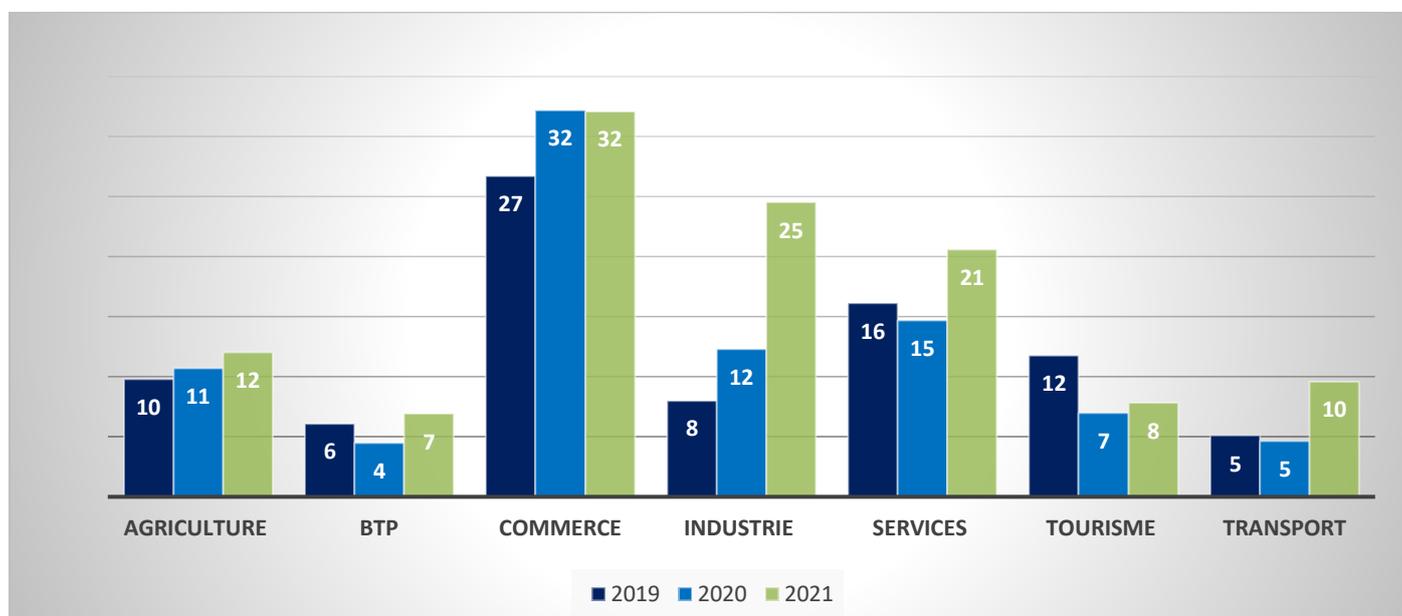
(En Milliers de Dinars)

Secteurs	2019		2020		2021		Evolutions
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	2020/2021
Agriculture et Pêche	9 799	11,72%	10 714	12,46%	12 042	10,61%	12,40%
BTP	6 101	7,30%	4 455	5,18%	6 912	6,09%	55,15%
Commerce Divers	26 714	31,95%	32 185	37,44%	32 090	28,26%	-0,29%
Industrie Diverse	8 004	9,57%	12 277	14,28%	24 520	21,59%	99,72%
Services divers	16 136	19,30%	14 705	17,10%	20 576	18,12%	39,93%
Tourisme	11 758	14,06%	7 002	8,14%	7 812	6,88%	11,56%
Transport	5 096	6,10%	4 635	5,39%	9 597	8,45%	107,06%
Total	83 608	100,00%	85 973	100,00%	113 550	100,00%	32,08%

La répartition des mises en force par secteur profite essentiellement au secteur de Commerce Divers, qui accapare 28% des MEF au 31/12/2021, par ailleurs la totalité des parts revenant aux secteurs de l'Industrie, de Services, et de l'Agriculture et Pêche est de 50%.

L'augmentation la plus importante a été enregistrée dans le secteur de Transport, soit un taux de 107%.

Répartition des Mises en Forces par secteur d'activité



b) Par Type de bien

La répartition des MEF par type de bien se détaille comme suit :

(En Millions de Dinars)

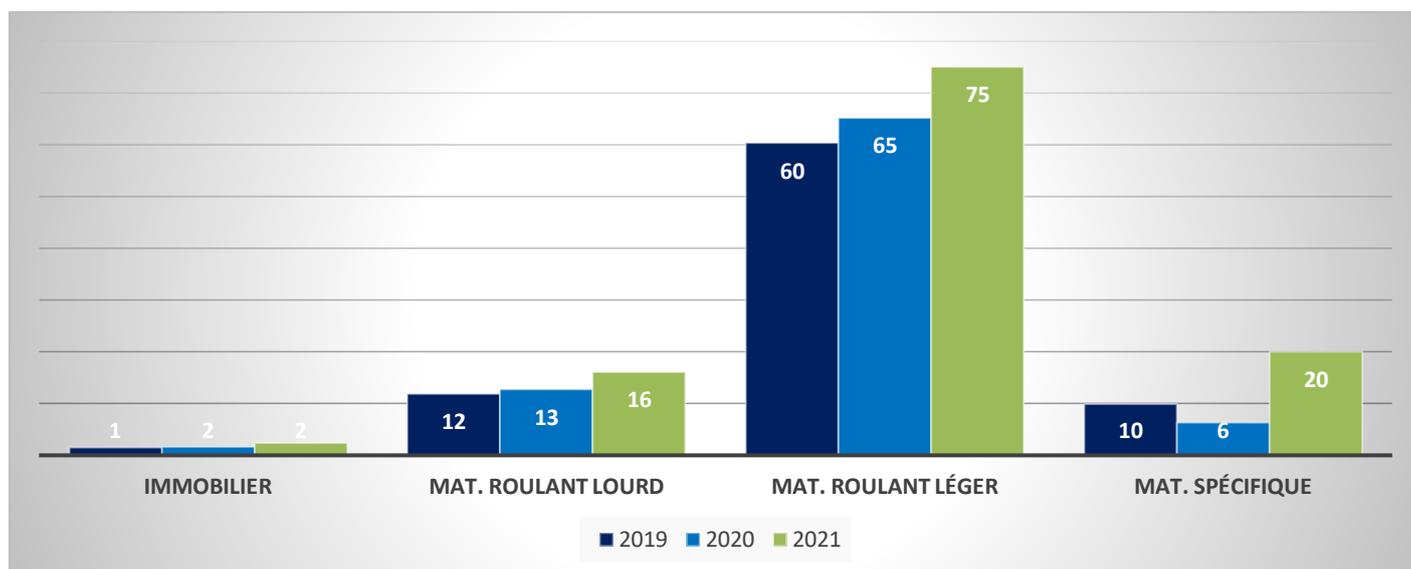
Type de bien	2019		2020		2021		Evolutions 2020/2021
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Immobilier	1 472	1,8%	1 691	2,0%	2 416	2,1%	42,9%
Matériel Roulant Lourd	11 859	14,2%	12 695	14,8%	16 083	14,2%	26,7%
Matériel Roulant Léger	60 376	72,2%	65 235	75,9%	75 054	66,1%	15,1%
Matériel spécifique	9 901	11,8%	6 352	7,4%	19 998	17,6%	214,8%
Total	83 608	100,0%	85 973	100,0%	113 550	100,0%	32,1%

La répartition des MEF par type de bien est caractérisée par une prépondérance du leasing mobilier qui représente 98% du total des MEF en 2021, soit la même part qu'en 2020.

Il est à noter que la part la plus importante des opérations mobilières porte sur le matériel roulant et plus particulièrement sur le matériel roulant léger, soit 66%.

L'augmentation la plus importante revient au matériel spécifique avec un taux de 215%.

Répartition des Mises en Forces par type de bien



B. La Qualité du Portefeuille

Le Volume des Créances Classées a diminué passant de 50,4MD à fin 2020 à 44,3MD au 31/12/2021, soit une régression de 12 points de pourcentage et une diminution du taux des créances classées, soit un taux 14,41% à fin 2021.

Le Taux de Couverture des Créances Classées est passé de 71,14% au 31/12/2020 à 68,25% à fin 2021, soit une diminution de 2,89 points de pourcentage.

Répartition du portefeuille client par classe

(En Milliers de Dinars)

Désignations	2019		2020		2021		Variations 2020/2021
	Engagement	Part en %	Engagement	Part en %	Engagement	Part en %	
Classe 0	188 722	56,14%	190 371	58,56%	197 920	64,39%	3,97%
Classe 1	95 062	28,28%	84 298	25,93%	65 166	21,20%	-22,70%
Classe 2	5 729	1,70%	3 822	1,18%	3 692	1,20%	-3,40%
Classe 3	6 997	2,08%	3 669	1,13%	9 275	3,02%	152,83%
Classe 4	39 671	11,80%	42 926	13,20%	31 333	10,19%	-27,01%
Total	336 181	100%	325 085	100%	307 387	100%	-5,44%

Indicateurs du portefeuille

Désignations	2018	2019	2020	2021	Variations 2020/2021
Risque Global	397 983	336 181	325 085	307 387	-5,44%
Volume des Créances Classées	44 519	52 397	50 416	44 300	-12,13%
Taux des créances classées	11,19%	15,59%	15,51%	14,41%	-1,10%
Volume des provisions et agios	25 447	34 261	35 865	30 233	-15,70%
Taux de couverture des créances classées	57,16%	65,39%	71,14%	68,25%	-2,88%

X. L'organisation

Au cours de l'année 2021, aucune nouveauté n'a été réalisée au niveau organisationnel d'une importance significative qu'on peut citer au niveau de ce rapport.

XI. Etats financiers arrêtés au 31-12-2021

ACTIFS

(En milliers de dinars tunisiens)

<i>Actifs</i>	<i>31/12/2021</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>Evolutions 2019-2020</i>
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	15 968	29 042	-45,02%
<i>Créances sur la clientèle</i>	257 330	271 232	-5,13%
<i>Créances de Leasing : encours financiers</i>	254 655	274 654	-7,28%
<i>Moins : provisions 1</i>	-9 208	-15 332	-39,94%
	245 448	259 321	-5,35%
<i>Créances de Leasing : impayés</i>	32 102	33 755	-4,90%
<i>Moins : provisions 2</i>	-23 708	-23 215	2,12%
	8 394	10 540	-20,36%
<i>Créances de leasing encours</i>	3 489	1 371	154,55%
<i>Portefeuille titre de placement</i>	0	0	-
<i>Portefeuille titres d'investissement</i>	6 302	6 529	-3,49%
<i>Titres d'investissement</i>	7 433	7 679	-3,20%
<i>Moins : provisions 3</i>	-1 132	-1 150	-1,56%
<i>Valeurs immobilisées</i>	1 968	2 067	-4,75%
<i>Immobilisations propres</i>	6 083	5 874	3,57%
<i>Moins : Amortissement</i>	-4 115	-3 807	8,08%
<i>Autres Actifs</i>	2 930	3 204	-8,56%
Total Actifs	284 498	312 074	-8,84%

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES

(En milliers de dinars tunisiens)

<i>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</i>	<i>31/12/2021</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>Evolutions 2019-2020</i>
<i>Dettes envers les établissements financiers</i>	0	0	-
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3 050	3 349	-8,94%
<i>Emprunt et dettes rattachées</i>	225 927	249 853	-9,58%
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	21 757	26 632	-18,31%
<i>Autres passifs courants</i>	3 449	3 050	13,07%
<i>Total des passifs</i>	254 183	282 885	-10,15%
<i>Capital social</i>	35 000	35 000	0,00%
<i>Réserves légales</i>	1 490	1 490	0,00%
<i>Autres réserves</i>	4 301	4 301	0,00%
<i>Prime liée au capital</i>	0	0	-
<i>Réserves fond social</i>	233	247	-5,67%
<i>Résultat reportés</i>	-11 849	-11 336	4,53%
<i>Modifications comptables</i>	0	0	-
<i>Total des capitaux propres avant résultat</i>	29 175	29 702	-1,77%
<i>Résultat de l'exercice</i>	1 140	-513	-322,23%
<i>Total des capitaux propres après résultat</i>	30 315	29 189	3,86%
<i>Total des capitaux propres et passifs</i>	284 498	312 074	-8,84%

ETAT DE RESULTAT

(En milliers de dinars tunisiens)

<i>Résultats</i>	31/12/2021	31/12/2020	<i>Evolutions 2020-2021</i>
Produits d'exploitation			
<i>Intérêt de crédit-bail</i>	30 440	28 949	5,15%
<i>Autres produits d'exploitation</i>	2 401	3 202	-25,02%
<i>Variation des produits réservés</i>	320	-355	-190,32%
<i>Charges financières nettes</i>	-20 648	-25 253	-18,24%
<i>Produit du portefeuille commercial et d'investissement</i>	1 191	1 906	-37,53%
Produits nets	13 705	8 449	62,20%
Charges d'exploitation			
<i>Charges de personnel</i>	-5 284	-4 340	21,75%
<i>Dotation net aux provisions créances douteuses</i>	-3 793	-1 871	102,73%
<i>Dotation sur titres</i>	18	-115	-115,58%
<i>Dotations aux amortissements des immobilisations propres</i>	-308	-302	1,88%
<i>Dotations pour risques et charges</i>	-99	0	-
<i>Autres charges d'exploitation</i>	-2 950	-2 371	24,40%
Total des charges d'exploitation	-12 415	-8 999	37,95%
Résultat d'exploitation	1 290	-550	-334,48%
<i>Autres gains ordinaires</i>	181	145	24,60%
<i>Autres pertes ordinaires</i>	-2	-40	-94,44%
Résultat des activités ordinaires avant impôt	1 469	-444	-430,42%
<i>Impôt sur les sociétés</i>	-328	-69	378,35%
<i>Elément extraordinaires</i>	0	0	-
Résultat net de l'exercice	1 140	-513	-

XII. L'évolution de la société et ses performances au cours des 3 derniers années

(Voir 1er partie du rapport)

XIII. Les indicateurs spécifiques par secteur

(Voir 1^{er} partie du rapport)

XIV. Description des principaux risques auxquels la société est confrontée

1. Risque de crédit : NORMES DE DIVISION DES RISQUES

- ✓ Conformément à l'article 50 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 05 juin 2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres, le montant total des risques encourus doit être inférieur à :

- **3 fois les fonds propres nets** de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets,

Le total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets s'élève à 53 415 KDT, représentant 131,12% des fonds propres nets et donc n'excède pas la limite de 3 fois desdits fonds propres à fin 2021.

Libellé	Montant (KDT)
Total risque encourus > 5%	53 415
Fonds propres nets	40 738
Rapport dégagé	131,12%

- ✓ Cette norme est respectée

- **1,5 fois les fonds propres nets** de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets,

Le total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 15% des fonds propres nets s'élève à 16 428 KDT, représentant 40,33% des fonds propres nets et donc n'excède pas la limite de 1,5 fois desdits fonds propres au 31 décembre 2021.

Libellé	Montant (KDT)
Total risque encourus > 15%	16 428
Fonds propres nets	40 738

Rapport dégagé	40,33%
-----------------------	---------------

✓ **Cette norme est respectée**

De même l'article 51 de la même circulaire prévoit que les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent excéder **25% des fonds propres nets** de la société.

Au 31 décembre 2021, aucun bénéficiaire ayant des risques encourus dépassant cette limite n'a été identifiée.

✓ **Cette norme est respectée**

Conformément à l'article 52 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 05 juin 2018, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement financier au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder **75% des fonds propres nets**.

Le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article précité s'élève, au 31 décembre 2021, à 414 068 KDT, représentant 1,02% des fonds propres nets de la société.

✓ **Cette norme est respectée**

- **Ratio de solvabilité :**

✓ Conformément à l'article 9 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018 :

- les fonds propres nets des établissements financiers doivent représenter en permanence au moins **10%** du total de son actif pondéré en fonction des risques encourus à la fin de l'exercice 2021.

Les fonds propres nets de la société au 31 décembre 2021 représentent **13,43%** des risques encourus pondérés, contre **13,63%** au titre de l'exercice 2020.

✓ **Cette norme est respectée**

- Les fonds propres nets de base doivent représenter en permanence au moins **7%** des risques encourus à la fin de l'exercice 2021.

Les fonds propres de base de la société au 31 décembre 2021 représentent **9,91%** des risques encourus pondérés, contre **9,15%** au titre de l'exercice 2020.

✓ **Cette norme est respectée**

2. Risque Opérationnel

Le montant des risques opérationnels encourus, tels qu'il ressort de l'application de l'article 17 de la circulaire 2018-06, s'élève à **18 089KDT** au 31 décembre 2021.

Le détail des risques opérationnels encourus en 2021 se présente comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	Total	Moyenne
Produits nets	13 705	8 500	6 737	28 943	9 648
Moyenne Produits nets	9 648				
Exigences en fonds propres (15%)	1447				1447

Montant des risques opérationnels (*12,5)	18 089				18 089
---	--------	--	--	--	--------

XV. Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi

Néant.

XVI. Orientation stratégique

Les prévisions pour l'année 2022 dépend à la fois des dynamiques d'activité sectorielles sous la contrainte des mesures préventives mais aussi des effets de rattrapage, de l'impact du plan de relance sur l'économie nationale et du comportement des agents économiques dans le contexte d'incertitude présent.

Les prévisions de BH Leasing en 2022 seront plutôt réalisables avec le renforcement synergie de la BH BANK surtout dans les volets commerciale et financière et la fidélisation des anciens clients.

Le recouvrement, présentera ainsi un pilier incontournable de développement d'autant plus que le risque d'impayé prend de plus en plus d'ampleur dans ce contexte de crise économique et sanitaire et l'augmentation du taux de provisionnement des créances représentera une conséquence lourde et directe sur la rentabilité. Afin de réduire cet impact, BH Leasing devrait consolider ses actions de recouvrement avec la BH Bank pour les clients communs et d'être efficace et rapide sur ses actions.

1. Au niveau Commercial et Financement

BH Leasing a opté pour une stratégie commerciale prudente basée essentiellement sur :

- Le maintien de nos anciens clients les plus méritants et donc la sauvegarde de notre fonds de commerce,
- La réalisation d'un taux de croissance, au niveau de la production, de 5% par rapport à 2021.
- Revenir à notre position au milieu du tableau soit la 6ème place.
- Améliorer le niveau de notre part de marché en fidélisant notre clientèle et en ciblant une clientèle de renommé. La restructuration de notre portefeuille via une politique plus sélective en matière de financement et l'orientation vers des clients connue par leur solvabilité, appartenant à des groupes solides.
- Une meilleure gestion de risque de crédit par la bonne exploitation du système de notation interne des contreparties.
- Consolider un portefeuille "client" diversifié et équilibré entre plusieurs secteurs d'activité et par nature de biens.
- La redynamisation des agences BH Leasing à travers un suivi rigoureux des réalisations,
- Renforcé la synergie avec la banque mère BH Bank en matière de prospection clients.

Il est à noter que le développement de la synergie avec le groupe BH pourrait être initié à travers :

- Une animation commerciale du réseau BH Bank en se greffant aux réunions commerciales de la banque,

- La Planification d'actions commerciales communes avec les fournisseurs et les concessionnaires,
- Le lancement des actions de sollicitation pour les clients PME et TPE de la BH Bank.

2. Au niveau Recouvrement

Aujourd'hui plus que jamais, il est important de minimiser les situations de défaut de paiement, de réduire les délais de paiement et de s'assurer le recouvrement de ses créances pour cela les axes retenus par BH Leasing seront :

- La révision de sa stratégie de recouvrement en s'appuyant davantage sur le recouvrement amiable afin de préserver les relations commerciales.
- Mettre en place des mesures décisives et soutenues à caractère structurel pour réduire le taux de retour des échéances impayés à la première présentation.
- Le renforcement de ses actions de recouvrement par :
 - La mise en place d'un call center permanent.
 - Renforcement et automatisation le recouvrement externe.
- Le renforcement de la synergie avec la banque mère BH Bank en matière de recouvrement des impayés des clients communs.

3. Au niveau des ressources

Compte tenu de la situation qui prévaut sur le marché monétaire et interbancaire et qui se caractérise par un manque flagrant de liquidité, BH Leasing continue toujours à gérer une situation basée sur le recours à des crédits moyen terme bancaires et des Certificats de dépôt auprès des OPCVM et les compagnies d'assurances et d'autres opérateurs économiques.

Etant consciente des limites de cette solution classique, le recours à l'émission d'emprunts subordonné au cours de l'année 2022 est envisageable.

4. Au niveau du système d'information

En ce qui concerne son système d'information, Il convient de rappeler que BH leasing le considère comme étant un facteur de développement et de réussite sur lequel elle mise pour remporter les défis de la compétitivité. Ainsi Les principales actions qui seront engagé au cours de l'année 2022 se détaillent comme suit :

- Continuation de la migration vers une nouvelle version du logiciel de gestion (EKIP),
- Migration vers une nouvelle plateforme de virtualisation (Changements des serveurs)
- Migration vers les normes IFRS,
- Préparation d'un plan de continuité d'activité (PCA),
- Appliquer les recommandations de l'audit sécurité,
- Mise en place d'une solution de paiement,
- Mise en place d'une solution de gestion d'immobilisation,
- Amélioration des applications existantes en intégrant des nouvelles fonctionnalités,
- La migration de notre messagerie et de notre serveur de base de données vers une version plus récente.

5. Au niveau d'organisation et gestion des ressources humaines

BH leasing prévoit des travaux de réorganisation afin d'assurer la mise à niveau de son organisation actuelle en réponse aux nouvelles exigences qui s'imposent. L'objectif étant de repenser l'organigramme actuel et se doter par les ressources indispensables garantissant son efficacité et sa pérennité. Ainsi, dans ce cadre une convention a été signée avec la société synergie consulting.

BH leasing prévoit le recrutement un cadre supérieur pour occuper le poste d'un chef d'agence à Sfax en remplaçant de l'ancien qui est parti à la retraite depuis octobre 2019.

Par ailleurs, et dans le cadre de la politique de la BH BANK, visant à renforcer la synergie du groupe BH, en matière de formation et en collaboration avec BH Academy. BH Leasing procédera à des cycles de formation pour certains personnels.

XVII. Activité en matière de recherche et développement

L'année 2021 s'est caractérisée par plusieurs événements, à savoir :

- La finalisation de la mise en place d'une nouvelle solution de recouvrement SREC,
- La finalisation de la mise en place d'une solution de LAB/FT,
- La mise en place d'une nouvelle solution de trésorerie.

XVIII. Les changements de méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, les contrats conclus à partir du 01 janvier 2008 selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée en 2009, de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

XIX. Participation

L'activité des sociétés dont elle assure le contrôle : Néant

Les prises de participation ou les aliénations : Néant

XX. Actionnariat

A fin 2021, le montant du capital de BH LEASING est de **35 MD** et il est composé comme suit :

Actionnaires	31/12/2021	
	Nombre d'actions	% du capital
A) ACTIONNAIRES TUNISIENS :	6 999 828	100,00%
- ENTREPRISES PUBLIQUES OU PARA-PUBLIQUES	3 177 514	45,39%
-BH BANK	2 915 014	41,64%
-EL BOUNIANE	262 500	3,75%
- PERSONNES PHYSIQUES	1 171 457	16,74%
- PERSONNES MORALES	2 650 857	37,87%
- BH SICAF	684 122	9,77%
-BH ASSURANCE	699 999	10,00%
- BH EQUITY	539 098	7,70%
-EL BARAKA BANK	132 784	1,90%
-IMMOBILIERE SLIM	60 420	0,86%
-SOCIETE MONIA	23 218	0,33%
-FCP OPTIMA	87 500	1,25%
-BH INVEST	182 190	2,60%
-BH IMMO	130 000	1,86%
-FCP BH CEA	88 660	1,27%
-Autres	22 866	0,33%
B) ACTIONNAIRES ETRANGERS :	172	0,00%
-PERSONNES PHYSIQUES	172	0,00%
-PERSONNES MORALES	0	0,00%
Total	7 000 000	100,00%

XXI. Informations sur les conditions d'accès à l'AGO

(Articles 31 et 32 des Statuts de BH LEASING)

Art 31 : Admission aux Assemblées Générales (mis à jour)

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un mandataire. Ce mandataire devra être muni d'un pouvoir à cet effet.

La forme des pouvoirs sera déterminée par le conseil d'Administration. Toutefois, les personnes morales actionnaires sont valablement représentées à toute assemblée générale par un de leurs

membres ou par des mandataires munis d'un pouvoir à cet effet sans qu'il soit besoin que ces mandataires soient eux-mêmes actionnaires de la société.

Art 32 : Conditions pour être admis à siéger aux Assemblées Générales

Les propriétaires d'actions nominatives doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées générales être inscrits sur les registres de la société, huit jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

Tout membre de l'assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire, doit déposer son pouvoir au siège social trois jours avant la réunion.

Toutefois, le conseil d'administration a toujours la faculté de réduire les délais en dehors de ces limites.

XXII. Organes d'administration et de direction

Le Conseil d'Administration :

Qualification	Représenté par	Mandat
Président du Conseil d'Administration	Mr HAIKEL KHADHRAOUI	2020-2022
Directeur Général	MME NAJET CHABCHOUB	A partir du 23-03-2020
Administrateurs :	Représenté par	Mandat
BH BANK	Mme Wafa CHAKROUN	2020-2022
BH EQUITY	Mr. FADHEL GUIZANI	2021-2023
BH ASSURANCE	Mme. DALILA BADER	2020-2022
Société EL BOUNIANE	Mr. SAMI BEN MABROUK	2020-2022
Mr. Ahmed TRABELSI	Lui-même	2020-2022
Administrateur représentant les petits porteurs	Mr. MOHAMED KAIS LARIBI	2020-2022
Administrateur indépendant et Président du Comité d'Audit	Mr. JABEUR CHEBBI	2020-2022
Administrateur indépendant et Président du Comité de Gestion des Risques	Mr. AHMED KALLEL	2021-2023

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil :

- **Article 17 (statuts de BH LEASING) : Conseil d'administration – Composition (modifié)**

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, nommés par l'Assemblée Générale.

La qualité d'actionnaire n'est pas requise pour être membre du Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent être soit des personnes physiques soit des personnes morales.

Les personnes morales désignées comme administrateurs sont tenues de nommer un seul représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Lorsque le représentant de la personne morale perd sa qualité pour quelque motif que ce soit, celle-ci est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement.

- **Article 19 (statuts de BH LEASING) : Durée des fonctions des Administrateurs**

La durée des fonctions des administrateurs est de trois ans.

Le conseil se renouvelle par tiers tous les ans.

Pour les premières applications de cette disposition, le sort indique l'ordre de sortie.

Une fois le roulement établi, le renouvellement a lieu par ancienneté de nomination.

Si le nombre des administrateurs n'est pas un multiple de trois, la fraction complémentaire sera comprise dans le dernier renouvellement.

Les fonctions de chaque administrateur expirent lors de la tenue de l'assemblée générale qui aura à approuver les comptes de la dernière année de ses fonctions et aura à statuer sur le renouvellement du mandat à lui conférer. Tout administrateur sortant est rééligible.

Principales délégations en cours de validité accordées par l'AG aux organes d'administration et de direction : Néant.

Rôle de chaque Organe d'administration et de direction : extraits des articles des statuts de BH LEASING :

▪ *Article 24 : Pouvoirs du Conseil d'administration (mis à jour)*

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées générales. Les pouvoirs ci-dessous sont énonciatifs et non limitatifs.

- ◆ Il effectue tous actes nécessaires pour la réalisation de l'objet social.
- ◆ Il autorise toutes participations directes et indirectes dans toutes entreprises industrielles, agricoles, touristiques, immobilières et commerciales en relation quelconque avec l'objet social.
- ◆ Il autorise l'achat et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- ◆ Il autorise l'acquisition de terrains et immeubles nécessaires au fonctionnement de la société, ainsi que toutes constructions, échanges et reventes d'immeuble avec ou sans hypothèque.
- ◆ Il dresse les états financiers qui doivent être soumis aux commissaires aux comptes quarante-cinq (45) jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale.
- ◆ Il convoque la réunion de l'assemblée générale et arrête son ordre du jour. Il représente chaque année à l'assemblée générale les comptes de gestion, élabore le cas échéant, un rapport sur les comptes et sur la situation de la société et propose un projet de répartition des dividendes.
- ◆ Il présente à l'assemblée générale toute proposition d'augmentation ou de réduction du capital social, de prorogation, fusions ou dissolutions anticipées de la société, de modification ou additions aux présents statuts.
- ◆ Il nomme le Président, le Directeur Général et éventuellement le Directeur Général Adjoint sur proposition du Directeur Général et détermine leur rémunération et les avantages qui peuvent leur être alloués.
- ◆ Il établit tous bureaux, agences, ou succursales partout où il le juge utile, en Tunisie et à l'étranger, les déplacer ou les supprimer.
- ◆ Il fixe les dépenses générales d'administration.
- ◆ Il fait ouvrir à la société, et fait fonctionner tous comptes bancaires ou postaux.
- ◆ Il statue sur tous retraits, transferts, acquisitions ou cessions de rente, valeurs, créances et tous droits mobiliers quelconques.
- ◆ Il contracte tous emprunts par voie d'ouverture de crédit ou autrement. Toutefois, les emprunts sous forme d'émission d'obligations doivent être autorisés par une Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.
- ◆ Il autorise toutes hypothèques et autres garanties sur les biens de la Société.

- ◇ Il peut autoriser la création de toutes Sociétés Tunisiennes ou Etrangères ou concourir à leur fondation, faire à des Sociétés constituées ou à constituer tous apports n'entraînant pas restriction de l'objet social, souscrire, acheter et droits quelconques, intéresser la Société dans toutes participations.
- ◇ En général, il accomplit, au nom de la Société, tous actes qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par les présents Statuts.
- ◇ Il peut déléguer tous pouvoirs qu'il juge convenables pour un ou plusieurs objets déterminés.
- ◇ Les membres du conseil d'administration exerceront leurs fonctions avec la diligence d'un entrepreneur avisé et d'un mandataire loyal.
- ◇ Ils devront garder secrètes les informations à caractère confidentiel, même après avoir cessé leurs fonctions.

▪ **Article 25 : Attributions du Président du Conseil (Modifié) :**

Le Président du Conseil d'Administration propose l'ordre du jour du Conseil, le convoque, préside ses réunions et veille à la réalisation des options arrêtées par le Conseil.

En cas d'empêchement, il peut déléguer ses attributions à un membre du Conseil d'Administration. Cette délégation, renouvelable, est toujours donnée pour une durée limitée.

Si le Président est dans l'incapacité d'effectuer cette délégation, le Conseil peut y procéder d'office à l'un de ses membres pour une durée limitée à 3 mois renouvelable une seule fois.

▪ **Article 26 : Nomination - Attributions du Directeur Général (nouveau) :**

Le Conseil d'Administration désigne pour une durée déterminée le Directeur Général de la Société.

Si le Directeur Général est membre du Conseil d'Administration, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Lorsqu'il n'est pas membre du Conseil d'Administration, le Directeur Général assiste aux réunions du conseil d'administration sans droit au vote.

Le Directeur Général doit être une personne physique.

Le Directeur Général est révocable par le conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration peut faire assister le Directeur Général, sur proposition de ce dernier, d'un ou de plusieurs Directeurs Généraux Adjoints.

En cas d'empêchement, le Directeur Général peut déléguer tout ou partie de ses attributions à un Directeur Général Adjoint.

Cette délégation, renouvelable, est toujours donnée pour une durée limitée.

Si le Directeur Général est dans l'incapacité d'effectuer cette délégation, le Conseil peut y procéder d'office.

En l'absence de Directeur Général Adjoint, le Conseil d'Administration désigne un délégué.

Le Directeur Général assure, sous sa responsabilité, la Direction Générale de la société.

Sous réserves des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'actionnaires ainsi que les pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration et au président du conseil d'administration et, dans la limite de l'objet social, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Il exerce notamment les pouvoirs ci-après :

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers et avec toutes administrations et exerce toutes actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Il admet et consent les opérations rentrant dans l'objet de la société.

Il nomme et révoque tous directeurs, sous directeurs, fondés de pouvoirs, tous employés ou agents, détermine leurs attributions, fixe leurs rémunérations et les conditions de leurs avancements et de leurs promotions conformément à la réglementation en vigueur.

Il arrête les conditions générales de tous contrats et fixe leurs conditions et modalités.

Il arrête les taux et tarifs servant de base aux opérations de la société dans les conditions et limites fixées par la loi.

Il règle et arrête les dommages à la charge de la Société.

Il autorise les remboursements à effectuer par la Société.

Il remplit toutes formalités pour soumettre la Société aux lois et aux règlements.

Il peut prendre d'urgence toutes mesures commandées par les circonstances et en informera le conseil.

Il peut traiter, transiger, compromettre, donner tous acquiescements et désistements, faire main levée de toutes inscriptions, saisies, oppositions et autres empêchements, consentir toutes antériorités d'hypothèques.

Il peut déléguer les pouvoirs qu'il juge convenable pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il peut seul signer, à moins d'une délégation spéciale par lui donnée à un membre de la Direction de la Société, les actes ci-après :

- ✓ Tous actes notariés ou sous seings privés,
- ✓ Les contrats et avenants relatifs à l'acquisition et la vente des biens meubles et/ou immeubles dans le cadre de l'objet de la société.
- ✓ Les chèques et virements émis par la société,
- ✓ Les endossements, les quittances et acquis,
- ✓ Les délégations de pouvoirs,
- ✓ Les actes nécessaires aux instances judiciaires, administratives ou fiscales ainsi que les recours contre toutes administrations ou contre les tiers,
- ✓ Toute lettre, contrat ou pièce quelconque comportant ou non engagement de la Société,
- ✓ Toute forme d'emprunts à moyen, long et à court terme auprès des banques et/ou institutions financières.

Cependant, le Directeur Général ne peut, sans l'autorisation du Conseil d'Administration donner la caution, l'aval ou la garantie de la Société, sauf dans le cadre de l'objet social de la société et conformément aux dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Le Conseil peut autoriser annuellement le Directeur Général à accomplir ces actes jusqu'à concurrence du montant qu'il fixe. Lorsque l'engagement est supérieur à ce montant, une autorisation spéciale est alors nécessaire.

XXIII. Les comités et ses rôles

• Comité Permanent d'Audit :

Il procède à l'examen des insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les organes chargés des missions de contrôle pour l'adoption des mesures correctrices, en particulier :

- Examen des rapports des missions d'audit interne ainsi que le suivi des recommandations des dites missions,
- Examen des rapports d'activité intermédiaires et annuels du Département d'audit interne,
- Examen et approbation des états financiers intermédiaires et annuels de la société, avant leur remise au Conseil d'Administration,
- Examen et approbation des rapports d'activité de la société, avant leur remise au Conseil d'Administration,
- Examen des résultats de contrôle de la Banque Centrale de Tunisie,
- Examen des rapports de contrôle effectués par les autorités publiques compétentes, les commissaires aux comptes et les auditeurs externes,
- Suivi de l'application des recommandations formulées dans les lettres de Direction

- Examen des rapports des agences de notation,
- Proposer la nomination des Commissaires aux Comptes,
- Examen des notes sur la stratégie de développement de la société et les projections financières,
- Examen des rapports sur le contrôle interne établis par les différentes structures de la société,
- Examen de tout placement ou opération susceptibles d'affecter la situation financière de la société.

- **Comité supérieur de financement :**

Il a pour missions :

- Examen de la politique de financement de la société (conditions de financement, montants accordés, répartition sectorielle, les taux d'intérêt appliqués) tels qu'elle a été arrêtée par le Conseil d'Administration.
- Faire des propositions sur la politique de financement de l'établissement (la répartition des crédits par type, par régions et par secteur, le seuil de concentration de risque sur un même bénéficiaire, les critères d'appréciation du risque client, les conditions de délégation de pouvoirs de décision dans l'octroi des crédits),

Le Comité Exécutif du Crédit statue sur les financements suivants :

- les crédits accordés d'un montant supérieur ou égal à 500mD,
- les crédits accordés aux relations dont le risque dépasse 10% des Fonds Propres de la société,
- les crédits de consolidation d'un montant supérieur ou égal à 500mD,
- les crédits accordés aux personnes liées à la société au sens de l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements du crédit et de l'article 200 du code des sociétés commerciales.
- les crédits accordés aux personnes dont les engagements avec le système bancaire dépassent 10% des Fonds propres de la société tel que fixé par l'article 7 de la circulaire de la BCT n°24 du 17/12/1991 relative à la répartition du risque,
- les crédits aux relations classées auprès du secteur financier au sens de la circulaire citée ci-dessus.

Parmi ses membres, 3 administrateurs sont désignés par le Conseil d'Administration.

- **Comité de production :**

Il est chargé de l'examen et du suivi de l'évolution des principaux indicateurs de la production, notamment la répartition par type de biens et par secteur d'activité.

- **Comité de financement :**

Il statue sur les dossiers de financement portant sur un montant inférieur ou égal à 500mDHTVA et supérieur à 50mDHTVA.

- **Comité du recouvrement et du contentieux :**

Il a pour missions, l'examen de l'évolution des engagements, des affaires contentieuses, des arrangements, des rééchelonnements, des transferts, des consolidations ainsi que des nouvelles tombées.

- **Comité des Risques :**

Il a pour missions principal d'assister le conseil d'administration dans l'exécution de ses missions dans la préparation des décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance, en particulier :

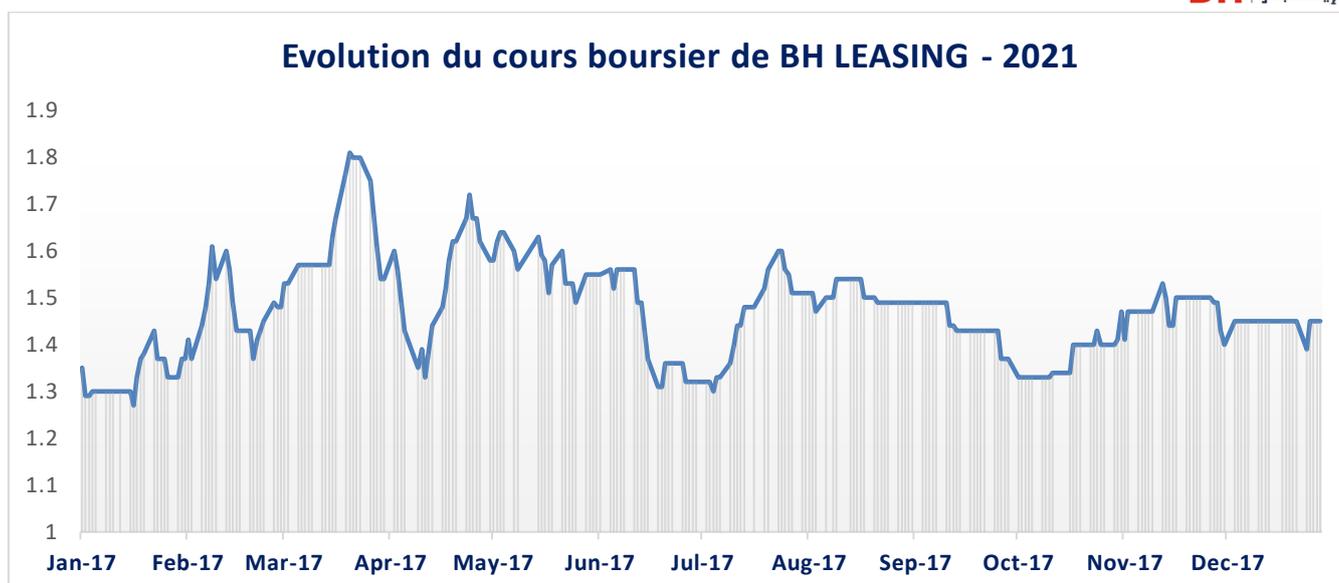
- La conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et les plafonds opérationnels ;
- L'approbation des systèmes de mesure de surveillance des risques ;
- Le contrôle du respect par l'organe de direction de la stratégie de gestion des risques arrêtée ;
- L'analyse de l'exposition de l'établissement à tous les risques y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité, et le risque opérationnel et la conformité de l'exposition à la stratégie arrêtée en la matière ;
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du Conseil ;
- L'approbation des plans de continuité d'activité ;
- La désignation du Responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que de sa rémunération ;
- Le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès des établissements de crédits dépassant les montants prévus à l'article 7 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 Décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.
- Evaluation au moins une fois par an de l'efficacité de la Gestion des risques
- Garantir la pérennité de la Société en mettant en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôle des risques.

XXIV. Le titre en bourse

Les transactions sur la valeur au cours de 2021 ont concerné 82 087 titres et les capitaux échangés se sont élevés à 0,115MD. Le cours de l'action a fluctué entre 1,27DT et 1,81DT, le cours moyen pour ces transactions a été de 1,41DT.

Ci-après le graphique qui représente l'évolution du cours de l'action de BH Leasing durant l'année 2021:

Mois	Clôture	Moyenne	Quantité	Capitaux en Dinars
janv.-21	1,33	1,32	24 623	32 398
févr.-21	1,45	1,47	6 337	9 334
mars-21	1,61	1,65	5 588	9 235
avr.-21	1,62	1,51	1 303	1 965
mai-21	1,55	1,54	901	1 390
juin-21	1,32	1,35	3 121	4 207
juil.-21	1,51	1,51	3 580	5 422
août-21	1,49	1,50	370	555
sept.-21	1,37	1,44	392	563
oct.-21	1,40	1,40	15 099	21 167
nov.-21	1,49	1,41	14 889	21 050
déc.-21	1,45	1,42	5 884	8 353
Total		1,41	82 087	115 639



XXV. Affectation des résultats

Bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats :

- *Article 44 : Répartition des bénéfices – Dividende (nouveau)*

Les produits annuels de la société constatés par l'inventaire, après déduction des dépenses d'exploitation, des frais généraux, des charges fiscales et financières, de tout amortissement, de toute provision pour risques, commerciaux et industriels ainsi que les prélèvements nécessaires pour la constitution, de tout fonds de prévoyance que le conseil juge utile, constituent les bénéfices nets.

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixes.
- Les réserves statutaires.

Le tableau d'évolution des capitaux propres avant AGO :

<u>Libellés</u>	<u>Capital social</u>	<u>Réserves Légales</u>	<u>Autres Réserves</u>	<u>Prime liée au capital</u>	<u>Réserves statutaires</u>	<u>Réserves Fonds Social</u>	<u>Résultats Reportés</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Total</u>
Solde au 31/12/2018	35 000 000	1 490 146	3 996 047	0	304 492	306 283	440 645	-3 323 019	38 214 594
Affectation du résultat de l'exercice 2018							-3 323 019	3 323 019	0
Crédits non remboursables et autres avantages en natures						-34 120			-34 120
Résultat 2019								-8 453 427	-8 453 427
Solde au 31/12/2019	35 000 000	1 490 146	3 996 047	0	304 492	272 163	-2 882 373	-8 453 427	29 727 048

Affectation du résultat de l'exercice 2019							-8 453 427	8 453 427	0
Crédits non remboursables et autres avantages en natures						-24 912			-24 912
Résultat 2020								-513 135	-513 135
Solde au 31/12/2020	35 000 000	1 490 146	3 996 047	0	304 492	247 251	-11 335 800	-513 135	29 189 001
Affectation du résultat de l'exercice 2020							-513 135	513 135	0
Crédits non remboursables et autres avantages en natures						-14 026			-14 026
Résultat 2021								1 140 342	1 140 342
Solde au 31/12/2021	35 000 000	1 490 146	3 996 047	0	304 492	233 225	-11 848 935	1 140 342	30 315 318

XXVI. Les commissaires aux comptes

CMA Audit & Conseil : Mr MOHAMED AMMAR

Proaudit : Mr TAREK ZAHAF

XXVII. Le comité d'audit

Au cours de l'année 2021, Le Comité d'Audit Interne de BH LEASING s'est réuni 5 fois sur convocation de son président Mr JABEUR CHEBBI.

Les Réunions du Comité d'audit ont fait l'objet de comptes rendus périodiques au Conseil d'Administration et ont porté sur les points suivants :

- Lecture du rapport d'activité du Comité d'audit interne de l'année 2020,
- Lecture du rapport d'activité du département contrôle général de l'année 2020,
- Approbation du programme du contrôle général pour les années 2021 et 2022,
- Examen des états financiers de l'année 2020, des situations intermédiaires 2021 et perspectives d'atterrissage,
- Suivi des engagements de la société et leur évolution,
- Examen de la lettre de direction 2020,
- Ouverture des plis pour la désignation d'un administrateur indépendant,
- Renouvellement de mandat d'un commissaire aux comptes,
- Nomination d'un Co-Commissaire aux comptes,
- Examen et approbation de la feuille de route de la BCT (partie audit interne et comité d'audit interne),
- Approbation du programme du contrôle général 2022,
- Approbation de la charte de l'audit interne,
- Mise à jour de la charte du Comité d'audit interne.

XXVIII. Gestion des ressources humaines

Les principaux événements liés à la gestion des Ressources Humaine durant l'exercice 2021 :

Au niveau de recrutement : Néant.

Au niveau de départ : Le départ d'un cadre à la retraite,

Au niveau de la Gestion Sociale : Rien à signaler.

Au niveau de la Formation Professionnelle :

Total formation : 26 278 DT (défalqué comme suit) :

- Formations théoriques et pratiques : **22 678 DT**,
- Etudes en vue d'une promotion professionnelle (ABF) : **3 600 DT**.

XXIX. Eléments sur le contrôle interne

BH Leasing a poursuivi ses efforts de perfectionnement du système d'information par sa maintenance et son enrichissement permanent en vue d'une mécanisation systématique et fiable conjugué à un développement régulier des outputs du système de gestion EKIP.

XXX. Evolution des principaux indicateurs

<i>Rubriques / Années</i>		2020	2021	Variations 2020-2021
Les Indicateurs d'activité	<i>Approbations</i>	128 798	153 923	19,5%
	<i>Mises en Forces</i>	85 973	113 550	32,1%
	<i>Part de Marché</i>	6,2%	6,9%	0,7%
	<i>Positionnement</i>	7ème	7ème	-
	<i>Taux moyen des mises en force</i>	14,9%	14,5%	-0,4%
	<i>Encours</i>	274 654	255 177	-7,1%
	<i>Impayé</i>	33 755	32 102	-4,9%
	<i>Taux de créances classées</i>	15,5%	14,4%	-1,1%
	<i>Taux de couverture</i>	71,1%	68,3%	-2,9%
Les Ratios de Rentabilité	<i>Intérêts du crédit-bail</i>	33 001	30 440	-7,8%
	<i>Chiffre d'affaires HT</i>	129 848	149 208	14,9%
	<i>Produits net de leasing</i>	6 738	13 705	103,4%
	<i>Les charges financières</i>	29 590	20 648	-30,2%
	<i>Poids charges financières (Chg finan/Int. Crédit-bail)</i>	87,2%	67,8%	-19,4%
	<i>Rentabilité du personnel (Chg Personnel/PNL)</i>	51,4%	38,6%	-12,8%
	<i>Coefficient Net d'exploitation</i>	106,5%	90,6%	-15,9%
	<i>Ratio de productivité du personnel(PNL/effectif)</i>	140,82	228,41	62,2%
	<i>Les autres charges d'exploitation/Revenus de leasing</i>	8,2%	9,7%	1,5%
	<i>Les autres charges d'exploitation/Produits net de leasing</i>	28,1%	21,5%	-6,5%
Les Ratios de Bilan	<i>Capitaux propres avant résultat</i>	29 702	29 175	-1,8%
	<i>Résultat</i>	-513	1 140	-
	<i>Autonomie financière</i>	9,5%	10,3%	0,7%
	<i>Ratio de l'endettement</i>	80,1%	79,4%	-0,6%
	<i>Rentabilité économique (Return on Equity ou ROE)</i>	-1,7%	3,9%	5,6%
	<i>Rentabilité économique (Return on Assets ou ROA)</i>	-0,2%	0,4%	0,6%
	<i>Ratio Cooke</i>	13,7%	13,4%	-0,3%
Notation		BBB - : Long Terme	BBB - : Long Terme	
		F3 : Court Terme	F3 : Court Terme	
		Stable	Stable	